

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mars 2023

Conseillers en exercice 43

Présents 34

Représentés 6

Absents 3

Votes

Pour 40

Contre /

Abstention /

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 15 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Étaient représenté-e-s :

Mme GAULIER Danièle

Mme DIMNET Jocelyne

Mme FADLI Hafida

M. BOLLE DALLIAH Kristian

Mme MARTIN Mélisande

Mme FOURNIER Laura

mandat à Mme OSTERMEYER Sushma

mandat à M. COELHO Vasco

mandat à M. CHALBI Yacin

mandat à M. OMRANE Alain

mandat à MME LAJILI Yamina

mandat à M. DRUART Frédéric

Étaient absents : Ms El Arbi CHIRRANE, Hacène HABI, Mme BENKAHLA Malika

Secrétaire de séance : Mme LAJILI Yamina

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

24 MARS 2023

de la publication le

24 MARS 2023

O B J E T

Mise en place d'un tarif pour l'achat d'un café au sein du self municipal

Mise en place d'un tarif pour l'achat d'un café au sein du self municipal

Dans le cadre de la mise en place du nouveau marché de la restauration, une machine à café a été installée au sein de la salle de restauration du self municipal de type « café richard ». Il est proposé aux convives la possibilité d'acheter une dosette de café afin de compléter l'offre en terme de restauration.

Le montant est fixé à 0.50 €.

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le marché de fourniture de repas en liaison froide et gouters pour les services scolaires et périscolaires, pour le personnel municipal et pour le CCAS de la ville de Choisy-Le-Roi,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions au self municipal

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Approuve le tarif d'une dosette de café pour le self municipal,

Article 2- Dit que la recette est inscrite au budget de la commune.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 mars 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



The image shows the official seal of the Mayor of Choisy-le-Roi, which is circular and contains the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and 'Val de Marne'. A blue ink signature, which appears to be 'Panetta', is written over the seal.